

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT

-Réunion du 20 JUIN 2014-

Sous la présidence de M. Jean-Baptiste PIERRE, Maire de la commune de SOMMANT,

Etaient présents : Mme Véronique Poirier, adjointe, MM. Fabrice Pacaut, Sylvain Labille, Sake de Boer, Mme Florence Barnay, M. Cyrille Garnier.

Absents :

Excusées : Mmes Saleur, Guinamard, Nectoux, M.Fajardie

Secrétaire de la séance : M. Sake de Boer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Procède à l'élection des délégués en vue des Elections Sénatoriales :
 - *TITULAIRE : Est élue Mme Poirier avec 7 voix
 - *SUPPLEANTS : Sont élus :
 - Mme Nectoux avec 7 voix
 - M. Labille avec 7 voix
 - M. Garnier avec 7 voix

- Décide d'attribuer 2 parts sociales de 300€ soit 600€ à l'Association de Bourgogne Centrale pour la sauvegarde de l'abattoir d'Autun.
- Approuve, à l'unanimité, le projet pour la réalisation du lotissement.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour l'élaboration de ce projet en relation avec le Cabinet Lauberat.
- Autorise le Maire à signer la demande d'arrêté de lotir et tous les documents relatifs à ce projet.
- Charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de travaux dès obtention du permis de lotir.
- Décide, concernant l'éclairage public vétuste, de valider le projet technique ainsi que le plan de financement fourni par le SYDESL. Contribution communale : 2700€ HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
